



Compte rendu de l'Assemblée générale de l'ABF Paris 7 Juin 2019

L'AG débute par la diffusion de micro-trottoirs réalisés pendant le congrès par notre partenaire Booksquad.

IABD : Prise de parole de Jean-Philippe Legois, président de l'IABD et de sa trésorière, Sophie Gonzalès : suite à son AG extraordinaire, les 3 métiers sont désormais représentés au sein du bureau ; il y aura d'autres vice-présidences, notamment une pour l'ABF. Il s'agit de trouver des problématiques communes aux différents métiers, dépasser les frontières entre les professionnels de l'info, celles entre les professionnels de l'info et "le reste du monde" (élus, autres professionnels, citoyens).
Présentation des différentes commissions, dans lesquelles chaque adhérent de l'association peut s'impliquer :

- infox et EMI (éducation aux média et à l'information)
- compétences, formations et métiers
- transition bibliographique et informationnelle
- élections et territoires (universités, communes, départements, régions)
- droits d'auteur
- droits culturels
- accessibilité (accueil des publics empêchés, RGAA).

Rapport d'activités 2018

Xavier Galaup, président sortant de l'association reprend le bilan d'activité qui a été envoyé avec la lettre statutaire.

Le bureau a répondu à de nombreuses sollicitations venues du ministère, d'autres associations (notamment en lien avec la Mission Orsenna), et a participé à différents comités de pilotage ; à la suite des nombreuses discussions avec la SCELf nous avons obtenu un moratoire sur la taxation des lectures.

Comme indiqué dans le rapport d'activité, nous constatons une baisse des adhésions individuelles (2133/2239), mais une hausse des adhésions collectivités. À nous de valoriser l'ABF auprès des collègues. Le congrès de La Rochelle a réuni 660 participants.

Il y a eu plusieurs journées nationales originales qui ont rencontré un large public, nous avons publié plusieurs prises de position sur de nombreux sujets, et le comité d'éthique a pu apporter son soutien aux collègues en difficultés (chacun peut le saisir, il agit en toute discrétion).

2 publications dans la collection Médiathèmes ont été publiées avec succès, merci aux contributeurs qui œuvrent bénévolement.

Nos relations avec les autres associations professionnelles permettent de poursuivre des combats communs.

Enfin, remerciements chaleureux à l'équipe des permanents qui œuvre au quotidien au bon fonctionnement de l'association.

Vote du rapport d'activité : contre 1 - pour 107

Rapport financier 2018

Laurent Lemaître présente le bilan financier qui, comme le rapport d'activité, a été envoyé avec la lettre statutaire.

Remerciements aux permanents, notamment à Valérie Marchand, responsable des finances.

Le budget présente une perte minime bien que les produits soient en baisse, ce qui est lié notamment à la baisse des subventions régionales (impact de la fusion des régions). (52 000€ en 2017=> 32 000€ en 2018), la hausse des adhésions collectivités comme le nombre satisfaisant des inscriptions au congrès de La Rochelle en amoindrissent l'impact. Valérie a produit un travail important sur la refacturation entre ABIS & ABF, notamment sur le temps passé.

Les subventions ministérielles sont stables : 60 000€ du ministère de la Culture, 5 000€ du ministère de l'Enseignement supérieur, 15 000€ de la Sofia au titre du mécénat (congrès).

Le produit de la formation est stable, il y a une légère augmentation des VAE.

La suppression de la prestation du commissaire au compte, l'absence de frais d'avocat, la renégociation auprès du cabinet comptable, la diminution des frais de déplacement : tout cela a permis une perte minime.

Le provisionnement des indemnités de départ en retraite a été mis en place.

En conclusion, ce fut une année équilibrée, avec une perte minime. Il faudra continuer à être vigilant pour les années à venir.

Il n'y aura pas de remontée de dividendes de l'ABIS cette année.

Vote rapport financier : pour à l'unanimité

Rapport ABIS 2018

Pascal Wagner, gérant de l'ABIS rappelle de ce qu'est l'ABIS : les activités éditoriales et commerciales sont soumises à TVA d'où le choix de la création d'une société sous statut SARL.

L'équilibre est davantage dû à une baisse de charges qu'à une augmentation des recettes. Il faut conduire le travail en lien étroit avec Agnès Garrus, la trésorière de l'association, et Valérie, de façon à inscrire une comptabilité analytique globale de l'association permettant de présenter un rapport financier consolidé.

Questions :

- Christophe Pavlidès : une SARL ne doit-elle pas avoir plusieurs actionnaires ?
- Xavier Galaup : C'est une idée reçue, il n'y a aucun problème.

Passage de témoin au nouveau bureau !

Alice Bernard remercie le bureau national sortant. Le nouveau bureau a pris conscience de la charge importante de travail à assurer.

Lors du séminaire de janvier, Sébastien Lagarde a été élu au bureau. Cependant, pour des raisons personnelles, il a dû renoncer à l'ensemble de ses fonctions au sein de l'association.

Hélène Brochard, très impliquée au sein de la commission "Vie de l'association" que Sébastien a dû également quitter, en a pris la responsabilité. Le CN a validé sa cooptation au sein du bureau national en remplacement de Sébastien Lagarde.

Rapport d'orientation 2019

Rappel des orientations du mandat : inclusion et citoyenneté, remise en avant de la charte Bib'Lib (remise au ministre lors de sa visite).

Le bureau a choisi d'avoir un socle sur lequel s'appuyer, c'est donc la charte qui va servir de fil conducteur. Nous sommes heureux d'annoncer de nouvelles bibliothèques adhérentes : réseau des bibliothèques intercommunales de la CDC du sud Gironde, le département de la Gironde ainsi que la médiathèque de Braud-Saint-Louis (Gironde)

Un nouveau groupe de travail a vu le jour : "Liv' exil". Il fait suite au travail initié lors du congrès de la Rochelle. Il s'agit d'accompagner des collègues migrants, professionnels du livre, à accéder aux formations, de faire le lien avec des partenaires potentiels ([lettre de mission ici](#)).

L'ABF a été sollicitée pour participer au groupe de travail ministériel sur l'inclusion numérique. Un forum contributif a été mis en ligne ([vous pouvez contribuer ici](#)), d'où devrait sortir une feuille de route à l'automne.

Plusieurs Journées d'étude nationales ont déjà eu lieu ou sont prévues :

- "Hétérogène ça vous gêne", organisée par la commission Bibliothèques en réseau, a eu lieu en janvier à Mâcon et a rencontré un grand succès. Beaucoup d'inscrits, le sujet est loin d'être épuisé : comment arriver à travailler ensemble dans les réseaux issus de fusions (notamment salariés/bénévoles) ?

[Compte-rendu sur le blog Bibliothèques en réseau](#)

- "Démarches participatives en bibliothèques", organisée par la commission Jeunesse en partenariat avec le CNLJ a rencontré également un grand succès.

[Retour en bref sur la journée en attendant la mise en ligne des supports](#)

- "Les bibliothèques spécialisées au service de la diversité des savoirs", organisée par la commission Bibliothèques Universitaires-Bibliothèques spécialisées, le 18 novembre à Versailles. Ce sera la première journée organisée par la commission. Si vous souhaitez contribuer et/ou participer, n'hésitez pas à joindre Monique Calinon : monique.calinon@bnf.fr

- L'ABF a participé au Copil sur l'offre culturelle des bibliothèques en Quartier Politique de la Ville. Une journée nationale sur « **Bibliothèques et politique de la ville** » aura lieu le 4 juillet à Paris au CGET (Commissariat à l'égalité des territoires) ; cette journée s'adresse aux bibliothécaires, mais également aux décideurs (élus, DG, DAC...).

[Programme et inscription](#)

Les publications

Suite à l'enquête de satisfaction sur la (presque) nouvelle formule de la revue Bibliothèque(s), les dates de parution des deux numéros sont modifiées : le premier paraîtra en avril et le second en novembre.

LES CONGRES A VENIR

- 2020 : rendez-vous à Dunkerque où nous réfléchirons aux "**bibliothèques inclusives et bibliothèques solidaires**". Les thématiques suivantes y seront déclinées :

1/ Quelles solidarités sont nécessaires pour favoriser la citoyenneté dans nos bibliothèques ?

2/ Quelles médiations et collections pour faire de nos établissements des lieux solidaires ? (Expériences locales : quels enseignements ?, Accompagner la médiation, former ses acteurs : Quelles propositions ?, Évaluer et systématiser la médiation : quels instruments ?

3/ Nourrir chacun : Comment les bibliothèques permettent à tous de devenir citoyen ?

Le Copil fera un appel à contributions et à participation.

- **2021 : Metz** a été choisi, non seulement en raison du coût accessible du palais des congrès, mais également en raison de l'implication des élus des différentes collectivités.

Plus généralement, Il faut mener une réflexion sur l'avenir du congrès. Actuellement il y a une baisse du nombre de participants et du nombre d'exposants. Il faut peut-être faire évoluer la formule.

FORMATION

Le Conseil national a voté la mise à disposition des *Médiathèmes* en version PDF pour les étudiants ; les régions qui ont un seul site pourront avoir les versions papier de *Médiathèmes* récents.

Suite à une discussion avec Charlotte Hénard au sujet de la formation : les cours du site de Midi-Pyrénées sont sous licence creative commons. C'est une pratique à généraliser de manière générale ; chaque enseignant en sera informé et choisira la licence CC qui lui convient le mieux.

Il y a de plus en plus de demandes d'apprentissage, la nouvelle homologation le permet ; cependant si la DIRECCTE a accompagné cette nouvelle possibilité, il faut intégrer dans les statuts que l'ABF est "centre d'apprentissage".

- Des précisions sont apportées par Cécile Trévian, responsable de la commission formation : C'est une question de calendrier, uniquement. La formation est en alternance, il y a de plus en plus de reconversion, le profil des stagiaires change, il y a de plus en plus d'étudiants qui s'autofinancent, il est nécessaire de pouvoir les accompagner.

- Céline Viguié (responsable site de formation IdF) : c'est une façon de faire évoluer la formation sans faire concurrence aux autres types de formations existantes.

Questions :

- Xavier Galaup : il s'agit de demander à l'AG de mandater le CN pour modifier le statut.

- David Sandoz : quelle implication pour l'ABF ?

Cela implique davantage les bibliothèques qui accueillent les apprentis, c'est un cadre plus contraint bénéfique pour les stagiaires.

- Quelle rémunération pour les apprentis ?

Cela engage les bibliothèques à payer, mais il y a des subventions qui peuvent aider.

- Marie-Hélène Le Goff : modifier les statuts demande du travail, comment est-ce possible ? Cela risque de ne pas être possible pour l'année en cours. (Confirmé par Pascal Wagner)

- Cécile Trévian : Cela permettra d'être dans les délais pour l'an prochain.

- Pascal Wagner : les Conseils départementaux ne vont-ils pas exiger de l'ABF qu'elle ouvre une formation ?

- Céline Viguié : tous les stagiaires ne relèvent pas de ce statut d'apprenti, cela permet de simplifier le travail administratif.

- Question : les apprentis ont des droits, cela peut refroidir les collectivités. En cas d'embauche, cela veut dire reprise de l'ancienneté.

Cécile Trévian : c'est une demande des bibliothèques.

- Amaël Dumoulin témoigne du risque que certaines collectivités utilisent les apprentis plutôt que d'embaucher des professionnels.
- Hélène Brochard : la question arrive abruptement, mais Cécile n'a pas pu maîtriser le calendrier. Il n'y a qu'une AG par an, le temps d'échange permet de voter si vous souhaitez que le projet soit reporté à l'an prochain. C'est une question qui a été abordée en CN, il y a eu des échanges avec les présidents de région qui n'ont pas eu le temps de faire redescendre l'information dans les groupes régionaux.
- Sophie Gonzalès : le changement de statut implique le dépôt à la préfecture, quid des anciens apprentis ?
- Cécile Trévian : Il n'y aura pas d'apprentis cette année, ceux de l'an dernier ont été acceptés parce que la Direccte était incapable de suivre le dossier.

Proposition de voter l'ajout à l'article 2 des statuts de l'ABF la mention suivante :
Dans le cadre de son offre de formation, l'ABF se constitue "centre de formation des apprentis".
2 votes contre - 5 abstentions - 102 votes pour

L'ABF a accepté de participer à la mise en œuvre d'Assises de la formation professionnelle. En effet, DRAC, CNFPT et MC sont conscients qu'il faut faire évoluer l'offre de formation professionnelle (initiale et continue). Des Assises de la formation seront proposées au 1^{er} semestre 2020 pour repenser l'offre et être en cohérence avec l'évolution du métier (orientations stratégiques, techniques comme mooc, etc). Une plateforme de contributions serait proposée en amont, et les Assises permettraient de travailler les idées proposées.

COMMISSIONS

- De nouveaux responsables pour certaines commissions :

- Nicolas Perisse responsable commission Jeux vidéo
- Xavier Galaup responsable commission Advocacy
- Hélène Brochard responsable commission Vie de l'association

- Une lettre d'information spéciale commissions sera envoyée en juin : lettres de missions et appel au renfort... Il est important de faire un travail de sollicitation vers des experts ou/et des personnes motivées. Chaque commission est invitée à rédiger 3-4 lignes pour attirer les candidat-e-s.

- Rapprochement des commissions (Hôpitaux/Prisons/Accessibilité/Illettrisme) : suite à la réunion de membres de chacune des commissions, leurs thématiques sont proches et se croisent ; il y a besoin d'une autre dynamique, de fusionner les forces. Au sein de chacune des commissions il y a un noyau dur de compétences et de motivation ; il faut garder la dynamique, éviter l'épuisement des ressources humaines. Le Conseil national a validé la fusion des 3 commissions en une nouvelle commission intitulée : "Accessibilité : handicaps, illettrismes, hôpitaux, prisons" ; la co-responsabilité est confiée aux responsables des anciennes commissions.

- Pascal Wagner et Dominique Lahary ont repris la veille assurée auparavant par Sébastien Lagarde et font un appel à candidature pour revivifier la commission "RH et formation".

Modification du règlement intérieur

Il apparaît nécessaire de préciser dans le règlement que l'adhésion individuelle est essentielle lorsque l'on souhaite s'impliquer dans une commission.

La commission "Vie de l'association" va travailler à communiquer sur l'adhésion collectivité (quel rôle, quel intérêt).

Remarque dans la salle : Lorsque l'on vient au titre de sa collectivité, on ne peut s'exprimer qu'à ce titre.
- Christophe Pavlidès : c'est une politique générale de l'ABF que de se positionner en tant qu'adhérent d'individuel, cela implique également une réflexion sur le niveau de contribution des adhésions collectives.

Modification de l'Article 9 du règlement intérieur : ajout de la mention "individuel" :
"Les responsables et les membres des commissions et des groupes de travail
doivent être adhérents individuels à l'ABF."
Vote pour à l'unanimité

Vote du rapport d'orientation 2019 : pour à l'unanimité

Budget prévisionnel 2019

Présenté par Agnès Garrus, le budget prévisionnel a été établi en continuité du résultat du budget 2018 :

- baisse des adhésions individuelles / hausse des adhésions collectives
- baisse du prévisionnel du congrès au vu des dernières infos.

Les fiches projets doivent arriver en septembre et comporter un budget équilibré (notamment avec des recettes).

- Question de la salle : le budget prévisionnel est en baisse par rapport au budget 2018. Baisse du budget, qu'est ce qui peut être diminué pour arriver à maintenir cela ?
- Agnès Garrus : nous avons pris en compte des baisses prévues (adhésions+congrès) ; la marge de manœuvre restante est sur les frais de déplacement.

Vote du budget prévisionnel 2019 : pour à l'unanimité

Retour sur la venue du Ministre

Ont été abordés les sujets suivants :

- Refonte nécessaire des formations initiales et continues et la mise en œuvre d'Assises de la formation professionnelle
- Inquiétude liée à la situation des bibliothèques départementales
- Le respect des cadres d'emploi
- Le rôle légitime des bibliothèques dans les démarches d'inclusion numérique
- Quelle posture par rapport à une loi
- Transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur

Transposition du mantra ministériel : ouvrir mieux/plus => ouvrir c'est bien, mais ouvrir bien c'est mieux !

Congrès 2020 : 11-13 juin 2020 à Dunkerque, le Nord est à fond !